



Règlement de visite

AU SEIN DU DOMAINE DE FLAUGERGUES, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES VISITEURS ET DES BIENS AINSI QUE LA PRÉSERVATION DES LIEUX ET LA QUALITÉ DE LA VISITE, LE PUBLIC EST PRIÉ DE RESPECTER LE RÈGLEMENT DE VISITE.

Le présent règlement s'applique à tous les visiteurs du domaine, à toute personne y organisant un événement, ainsi qu'à toute personne présente dans le domaine pour des motifs professionnels (autre que les employés du domaine).

- L'accès et la circulation dans le domaine sont interdits aux personnes ayant un comportement contraire à la tranquillité publique ou troublant l'ordre public.
- Il est interdit aux personnes se trouvant dans le domaine d'adopter tout comportement de nature à mettre en péril le domaine, les œuvres et les choses qui s'y trouvent.
- En cas d'incident, les visiteurs doivent se conformer aux consignes données par les employés du domaine destinées à assurer leur sécurité.
- L'accès au domaine peut être suspendu temporairement, en cas d'affluence excédant les capacités d'accueil.
- Les prises de vue photographiques et les enregistrements vidéo par les visiteurs du domaine et leurs exploitations sont autorisés pour des usages exclusivement privés, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'image du château et à l'exclusion de tout usage public, commercial, publicitaire, promotionnel ou professionnel.
- De manière générale, les propriétaires du château de Flaugergues déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés par les personnes et/ou les biens en leur possession ou en cas de détérioration, perte ou vol de tout bien et ce quelle qu'en soit la raison et que l'incident survienne sur le parking ou dans l'enceinte du domaine.
- Les chiens sont les bienvenus dans le parc mais obligatoirement tenus en laisse. Toutefois, l'accès aux intérieurs du château n'est pas autorisé pour les chiens même tenus en laisse.
- Hormis les prestations du restaurant et des traiteurs lors des événements, toute consommation de nourriture et de boisson est interdite tant dans le parc que le château.



Visit regulations



THIS REGULATION APPLIES TO ALL VISITORS TO THE DOMAIN, TO ANY PERSON ORGANIZING AN EVENT THERE, AS WELL AS TO ANY PERSON PRESENT IN THE DOMAIN FOR PROFESSIONAL REASONS (OTHER THAN EMPLOYEES OF THE DOMAIN).

This regulation applies to all visitors to the domain, to any person organizing an event there, as well as to any person present in the domain for professional reasons (other than employees of the domain).

- Access and circulation in the area are prohibited for people who behave contrary to public tranquility or disturb public order.
- It is forbidden for people in the domain to adopt any behavior likely to jeopardize the domain, the works and the things that are there.
- In the event of an incident, visitors must comply with the instructions given by domain employees to ensure their safety.
- Access to the domain may be temporarily suspended in case of overcrowding exceeding capacity.
- Photographic shots and video recordings by visitors to the estate and their operations are authorized for exclusively private uses, provided that they do not damage the image of the castle and to the exclusion of any public, commercial, advertising, promotional or professional use.
- Generally speaking, the owners of the château de Flaugergues decline all liability in case of damage caused by persons and/or property in their possession or in case of deterioration, loss or theft of any property for whatever reason and whether the incident occurs in the parking lot or within the grounds of the estate.
- Dogs are welcome in the park but must be kept on a leash. However, access to the interior of the castle is not allowed for dogs even when on a leash.
- Apart from the restaurant and catering services during events, all food and drink consumption is prohibited in both the park and the castle.